

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 5, 2020

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met by videoconference this day at 11:00 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(1), in consideration of financial and administrative matters; and, in camera, pursuant to rule 12-7(1), in consideration of financial and administrative matters.

Senator Sabi Marwah (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, senators. My name is Sabi Marwah, I'm a senator from Ontario and I have the honour of chairing the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. Today, we will be conducting a virtual meeting that will start in public, and the second portion will be in camera.

Before we begin, I would like to remind colleagues of the best practices to have a successful meeting. Please keep your microphone muted at all times unless recognized by name to speak. Senators are responsible for turning their microphones on and off during the debate. When speaking, you have the choice at the bottom of your screen of English, French or no simultaneous translation. It is important that members speak in the language they have chosen to listen to. If you do an intervention in English, you must select the English channel. If you do an intervention in French, you must select the French channel. If you plan to alternate from one language to the other, you will also need to switch the interpretation channel.

Should members wish to request the floor, please use the "raise hand" feature. Should any technical or other challenges arise, please signal this to the chair immediately and the technical team will work to resolve the issue, or please contact the committee clerk at the technical assistance number provided in your invitation.

I would now like to introduce the senators who are participating in this meeting: Senator Claude Carignan, Quebec; Senator Tony Dean, Ontario; Senator Percy Downe, Prince Edward Island; Senator Renée Dupuis, Quebec; Senator Éric Forest, Quebec; Senator Raymonde Gagné, Manitoba; Senator Mobina Jaffer, British Columbia; Senator Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador; Senator Yonah Martin, British Columbia; Senator Lucie Moncion, Ontario; Senator Jim Munson, Ontario; Senator Josée Forest-Niesing, Ontario; Senator Don Plett, Manitoba, who will be joining us shortly; Senator Raymonde Saint-Germain, Quebec; Senator Judith Seidman, Quebec; Senator Scott Tannas, Alberta; and Senator Pierre

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 5 novembre 2020

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 11 heures (HE), par vidéoconférence, puis à huis clos, pour l'étude de questions financières et administratives, conformément à l'article 12-7(1) du Règlement.

Le sénateur Sabi Marwah (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, bonjour. Je suis le sénateur Sabi Marwah, de l'Ontario, et j'ai l'honneur de présider le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Aujourd'hui, notre séance virtuelle débutera en public pour ensuite se transporter à huis clos.

Avant que nous ne commençons, permettez-moi de vous rappeler des façons de faire qui garantiront la réussite de la séance. Veuillez désactiver votre micro en tout temps, sauf quand on vous donne nommément la parole. Il vous incombe d'allumer et d'éteindre votre micro pendant la discussion. Pendant que vous parlez, vous avez le choix, dans le bas de votre écran, entre l'anglais, le français ou aucune interprétation simultanée. Il importe de vous exprimer dans la langue que vous avez choisi d'écouter. Pour intervenir dans une langue, vous devez choisir le canal correspondant. Si vous prévoyez de passer d'une langue à l'autre, vous devez également commuter en conséquence le canal de l'interprétation.

Pour demander la parole, veuillez vous servir de la fonction « Lever la main ». Veuillez immédiatement signaler tout problème technique ou toute autre difficulté à la présidence. On en confiera la résolution à l'équipe technique. Vous pouvez aussi communiquer avec notre greffière en faisant le numéro fourni dans votre invitation pour obtenir de l'assistance technique.

Je vous présente maintenant les sénateurs qui participent à la séance : Claude Carignan, du Québec; Tony Dean, de l'Ontario; Percy Downe, de l'Île-du-Prince-Édouard; Renée Dupuis, du Québec; Éric Forest, du Québec; Raymonde Gagné, du Manitoba; Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique; Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador; Yonah Martin, de la Colombie-Britannique; Lucie Moncion, de l'Ontario; Jim Munson, de l'Ontario; Josée Forest-Niesing, de l'Ontario; Don Plett, du Manitoba, qui se joindra à nous sous peu; Raymonde Saint-Germain, du Québec; Judith Seidman, du Québec; Scott Tannas, de l'Alberta; Pierre Dalphond, du Québec. Je souhaite la bienvenue à tous les Canadiens qui nous regardent.

Dalphond, Quebec. Welcome to all those viewing these proceedings across the country.

Honourable senators, the first item is the approval of the public minutes from October 22, 2020, which is in your package. Are there any questions or changes?

Senator Marshall: I so move.

The Chair: Senator Marshall moves the motion that the minutes of the meeting of October 22, 2020, be adopted. Honourable senators, in order to determine if this motion is adopted, the clerk will proceed with a roll-call vote. I will ask every senator to unmute once their name is called.

Pascale Legault, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, Senate of Canada: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, I will call the member's name, beginning with the chair, then going in alphabetical order. Senators should indicate if they vote for, against or abstain. As simultaneous translation will be suspended for the vote, I will conduct the vote in both official languages.

The Honourable Senator Marwah?

Senator Marwah: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Downe?

Senator Downe: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Forest-Niesing?

Senator Forest-Niesing: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Gagné?

Senator Gagné: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Jaffer?

Le premier point à l'ordre du jour est l'adoption du procès-verbal de la partie publique de la séance du 22 octobre 2020, qui se trouve dans votre dossier. Y a-t-il des questions à son sujet ou des modifications à proposer?

La sénatrice Marshall : Je propose son adoption.

Le président : La sénatrice Marshall propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020. À cette fin, notre greffière procédera à un vote par appel nominal. Je demande à chacun d'activer son micro à l'appel de son nom.

Pascale Legault, dirigeante principale des services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, Sénat du Canada : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je vous désignerai nommément à tour de rôle, en commençant par le président et en suivant ensuite l'ordre alphabétique. À l'appel de votre nom, veuillez préciser si vous votez « oui », « non » ou « abstention ». Comme l'interprétation simultanée sera interrompue pendant le vote, je procéderai dans les deux langues officielles.

L'honorable sénateur Marwah?

Le sénateur Marwah : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Downe?

Le sénateur Downe : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Forest-Niesing?

La sénatrice Forest-Niesing : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Gagné?

La sénatrice Gagné : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Marshall?

Senator Marshall: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Moncion?

Senator Moncion: For.

Ms. Legault: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Saint-Germain?

Senator Saint-Germain: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Ms. Legault: Mr. Chair, we have 16 “yes” votes.

The Chair: Thank you. I declare the motion carried.

Honourable senators, the second item is the fourth report from the Audit Subcommittee, which deals with the annual financial statements of the Senate of Canada. Joining us as witnesses are Pierre Lancôt, Chief Financial Officer, and Nathalie Charpentier, Comptroller and Deputy Chief Financial Officer from Senate Finance. And from our auditors Ernst & Young, Suzie Gignac, Engagement Quality Review Partner, and Niguel Givogue, Manager, Assurance Services. It is my understanding that Senator Downe will speak first, followed by a presentation from Pierre Lancôt and the representatives from Ernst & Young.

Senator Downe: Colleagues, following a detailed and thorough review of the financial statements, your Audit Subcommittee, which also consists of Senators McPhedran, Marshall and Dupuis, is pleased to recommend the approval of the audited financial statement for the year ended March 31, 2020, which has received a clean audit opinion. Your subcommittee also reviewed three related documents: the financial statements, the narrative that provides the highlights from the statement and the audited finding report from the external auditor. Your subcommittee briefly presented its findings at the October 22, 2020, CIBA meeting. I will therefore not repeat the points already made.

La sénatrice Jaffer : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Marshall?

La sénatrice Marshall : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Moncion?

La sénatrice Moncion : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Saint-Germain?

La sénatrice Saint-Germain : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

Mme Legault : Monsieur le président, ça fait 16 « oui ».

Le président : Merci. Je déclare la motion adoptée.

Chers collègues, le deuxième point à l'ordre du jour est le quatrième rapport du Sous-comité sur la vérification, qui porte sur les états financiers annuels du Sénat du Canada. Nous recevons les représentants de la Direction des finances du Sénat : le dirigeant principal des finances, M. Pierre Lancôt; et la contrôleur et dirigeante principale adjointe des finances, Mme Nathalie Charpentier. Nous accueillons aussi les représentants de nos auditeurs Ernst & Young : la partenaire responsable de la revue de contrôle qualité de la mission, Suzie Gignac, et le chef d'équipe du Service de certification, Niguel Givogue. Si j'ai bien compris, nous entendrons d'abord le sénateur Downe, puis un exposé de Pierre Lancôt et enfin les représentants d'Ernst & Young.

Le sénateur Downe : Chers collègues, après un examen détaillé et approfondi des états financiers, votre Sous-comité sur la vérification, qui comprend également les sénatrices McPhedran, Marshall et Dupuis, est heureux de recommander l'approbation des états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2020, qui a reçu une opinion favorable des auditeurs. Votre sous-comité a également revu trois documents connexes : les états financiers, les commentaires sur les points saillants des états financiers et le rapport des constatations de l'auditeur externe. Votre sous-comité a présenté rapidement ses constatations à la séance de notre comité du 22 octobre 2020. Je ne répéterai donc pas ce que vous y avez déjà entendu.

I want to take this opportunity to thank the auditors for their work and for being with us at CIBA again today to answer any questions from the committee members.

The Chair: Mr. Lanctôt, do you have anything to add?

Pierre Lanctôt, Chief Financial Officer, Finance and Procurement Directorate, Senate of Canada: Thank you, senator. I do not want to repeat what I said at the October 22 meeting, but I want to provide the highlights before we take questions. In the financials and the statement of our operations, we are showing an increase in expenses by 1.9%, which represents \$1.8 million. Four main reasons explain that variation: a higher number of senators than planned; higher basic sessional allowances; increase in personal costs for the administration and senators' employees; increased broadcasting services costs. Those costs, those increases were offset partly by a decrease in transportation and communication costs.

On the statement of financial position, we see a strong and stable financial position for the Senate as of March 31. Two key variances are worth noting. One is an increase in employee benefits by \$800,000 as a result of changing the approach for recording sick leave. And the second is a variance in reduction of tangible capital assets, due to the amortization being higher than acquired during the year.

That is a very brief summary of the financial statements. We'll be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Are there any questions of Mr. Lanctôt before we hand it over to the auditors? Senator Marshall, do you have one for the CFO or the auditors?

Senator Marshall: The CFO. And Senator Plett had asked a question at our last meeting regarding the fact that the cash on hand hadn't changed from last year to this year. Is there an explanation for that?

Mr. Lanctôt: Thank you, Senator Marshall. Yes, there is an explanation. The amount of cash that is kept in bank accounts is for a specific purpose, and we're keeping the same balance year after year, until we either use it or the need is no longer there.

Senator Marshall: Thank you. I'll let Senator Plett know.

The Chair: I see no other questions for the CFO, so I shall now proceed to talk with the auditors.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier les auditeurs de leur travail et d'être venus répondre, aujourd'hui, aux questions des membres du comité.

Le président : Monsieur Lanctôt, avez-vous quelque chose à ajouter?

Pierre Lanctôt, dirigeant principal des finances, Direction des finances et de l'approvisionnement, Sénat du Canada : Merci. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit à la séance du 22 octobre, mais je tiens à vous présenter les faits saillants, avant de répondre aux questions. Les états financiers et l'état de nos résultats révèlent une augmentation de 1,9 % des dépenses, soit 1,8 million de dollars. Cette augmentation est imputable à quatre grandes causes : nombre de sénateurs plus élevé que prévu; indemnités parlementaires de base plus élevées; augmentation des coûts personnels pour l'administration et les employés des sénateurs; augmentation des coûts des services de radiodiffusion. Ces coûts, ces majorations ont été compensés en partie par une diminution des coûts de transport et de communication.

La situation financière du Sénat, en date du 31 mars, est stable. Deux écarts importants sont dignes de mention. D'abord, l'augmentation des avantages sociaux, de 800 000 \$, du fait de la modification de la méthode d'enregistrement des congés de maladie; ensuite, une diminution de la valeur des immobilisations incorporelles, en raison de l'amortissement dont la valeur excédait celle des acquisitions au cours de l'exercice.

Ce sommaire des états financiers est très bref. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Y a-t-il des questions pour M. Lanctôt, avant que nous ne cédions la parole aux auditeurs? Sénatrice Marshall, en avez-vous pour le dirigeant principal des finances ou les auditeurs?

La sénatrice Marshall : Le dirigeant principal des finances. De plus, le sénateur Plett a posé une question, à la dernière séance, sur le montant constant de l'encaisse depuis le dernier exercice. Le phénomène s'explique-t-il?

M. Lanctôt : Merci pour la question. L'explication est que les sommes incluses dans les comptes bancaires ont une destination précise. Nous les maintenons constantes, d'un exercice au suivant jusqu'au moment de les utiliser ou tant que le besoin n'a pas disparu.

La sénatrice Marshall : Merci. Je le ferai savoir au sénateur Plett.

Le président : Comme je ne vois pas d'autres questions pour le dirigeant principal des finances, entendons maintenant les auditeurs.

Suzie Gignac, Engagement Quality Review Partner, Ernst & Young LLP: Thank you, Mr. Chair. I will briefly, as the others have done, summarize what we mentioned a couple of weeks ago when we were here. We did meet with the Senate Audit Subcommittee in October, went through our audit results in detail and answered their questions on those results. At a high level, we have substantially completed the audit. We will complete once we have the approval of the financial statements and the letter of representation. This is very common at this point in time in the audit. We do anticipate issuing an unmodified or a clean opinion on the financial statements, essentially saying that they are fairly stated, in all material respects, in accordance with Public Sector Accounting Standards.

We had no material corrected or uncorrected differences and we had excellent cooperation with the team. We would like to thank them very much at this time for their help in getting through the audit. And I'm happy to answer any questions.

Senator Jaffer: I am curious; I was reading the report and I saw in the key audit results, in the executive summary, that you talk about where the potential for management bias might exist. What kinds of things would you be looking for when you say that?

Ms. Gignac: The potential for management bias can exist in things like accruals, where you're making estimates and you may have biased to have lower accruals, and those types of things. We put some additional focus on accruals. Or it could be potentially not having expenditures in a year because you want to meet your budget, those type of biases. We do work on those kinds of areas to make sure it's covered off.

Senator Jaffer: Thank you for the explanation.

The Chair: Colleagues, I don't see any hands up. Honourable senators, it was moved by Senator Downe that the report be adopted and the financial statements be tabled in the Senate. In order to determine if this motion is adopted, the clerk will proceed with a roll-call vote.

Ms. Legault: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, we will proceed in the same fashion as with previous the vote.

The Honourable Senator Marwah?

Senator Marwah: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: Yes.

Suzie Gignac, partenaire responsable de la revue de contrôle qualité de la mission, Ernst & Young s.r.l. : Merci, monsieur le président. Comme les autres l'ont fait, je résumerai brièvement ce que nous avons dit, il y a quelques semaines, à notre passage devant votre comité. Nous avons rencontré le Sous-comité sur la vérification en octobre, nous avons vérifié les résultats en détail et nous avons répondu à ses questions sur ces résultats. L'audit est essentiellement terminé. Il le sera vraiment lorsque nous aurons l'autorisation des états financiers et la lettre de déclaration. À cette étape de l'audit, c'est une pratique très répandue. Nous prévoyons d'émettre une opinion non modifiée ou favorable sur les états financiers, disant essentiellement qu'ils sont fidèles, sous tous les aspects importants, conformément aux normes comptables du secteur public.

Il n'y avait pas d'écarts importants, corrigés ou non corrigés, et nous avons bénéficié de l'excellente collaboration de l'équipe. Nous la remercions de son aide dans la réalisation de l'audit. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

La sénatrice Jaffer : Je suis curieuse de savoir une chose. Dans le rapport, dans l'énoncé sommaire des résultats clés de l'audit, il est question d'une possibilité de partialité de la part de la direction. Quels indices rechercheriez-vous pour le confirmer?

Mme Gignac : C'est un risque qui peut toucher des éléments comme les comptes de régularisation, qui donnent lieu à des estimations et dont on peut avoir tendance à diminuer les sommes, ce genre de choses. Nous nous sommes davantage focalisés sur ces comptes. Ou ce pourrait être d'éviter des dépenses, au cours d'un exercice, dans la volonté de respecter le budget, ce genre de parti pris. Nous nous assurons de couvrir ce genre de questions.

La sénatrice Jaffer : Merci de l'explication.

Le président : Chers collègues, je ne vois pas de mains levées. Le sénateur Downe a proposé l'adoption du rapport et le dépôt des états financiers au Sénat. Pour déterminer si la motion est adoptée, notre greffière procédera à un appel nominal.

Mme Legault : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, nous ferons comme dans le vote antérieur.

L'honorable sénateur Marwah?

Le sénateur Marwah : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

Mme Legault : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Oui.

Ms. Legault: The Honourable Senator Downe?

Senator Downe: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Forest-Niesing?

Senator Forest-Niesing: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Gagné?

Senator Gagné: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Marshall?

Senator Marshall: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Moncion?

Senator Moncion: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Saint-Germain?

Senator Saint-Germain: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Ms. Legault: Mr. Chair, we have 16 “yes” votes.

The Chair: Thank you. I declare the motion carried.

Colleagues, it is normally good practice for senators to meet privately with the auditor following an annual audit. Therefore, I would ask that we go in camera very briefly. Everyone except senators, the recording secretary who will act as clerk for this part of the meeting and the representatives from Ernst & Young should please leave the meeting. Please advise us when we are

Mme Legault : L’honorable sénateur Downe?

Le sénateur Downe : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Forest-Niesing?

La sénatrice Forest-Niesing : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Gagné?

La sénatrice Gagné : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Marshall?

La sénatrice Marshall : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Moncion?

La sénatrice Moncion : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Saint-Germain?

La sénatrice Saint-Germain : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

Mme Legault : Monsieur le président, ça fait 16 « oui ».

Le président : Merci. Je déclare la motion adoptée.

Chers collègues, l’usage veut que les sénateurs rencontrent l’auditeur en privé après un audit annuel. Je demanderais donc que nous nous retirions à huis clos, très brièvement. Je vous prie tous, sauf les sénateurs, le secrétaire de séance qui agira en qualité de greffier pour cette partie de la séance et les représentants d’Ernst & Young, de quitter la séance. Veuillez

ready to go in camera with the auditors. After the in camera portion, we will return to the public portion of the meeting.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: The next item is the fifth report from the Audit Subcommittee, which deals with the quarterly financial reports for the quarter ended June 30, 2020. This item is for information only. As before, Pierre Lanctôt and Nathalie Charpentier will stay with us for this item to assist in answering questions. The presentation will, of course, be followed by time for questions. Again, Senator Downe will make a brief presentation and then we'll open it up for questions.

Senator Downe: As you indicated, this is for information. If you have any detailed questions, I urge you to consult the report. I will give a brief overview.

I'm today tabling, for information, the Senate financial highlights report for the first quarter of 2020-21 fiscal year, covering the period from April 1 to June 30, 2020. The report is prepared on a quarterly basis by the Finance and Procurement Directorate. The objective of this report is to provide continuous information about the usage of the Senate budget authority's actual expenditures and forecasted spending for the current year.

For the 2020-21 fiscal year, the budget of the Senate totals \$115.6 million. At the end of the first quarter, the Senate has spent \$19.6 million, or 17%, of its annual budget. Based on forecasts, the Senate is expected to spend \$98.5 million, or 85%, of its annual budget by the end of the fiscal year. That being said, a surplus of \$17.1 million is expected for 2020-21, which represents 15% of the annual budget. The surplus is mainly due to reduced activity level because of the pandemic.

That concludes my comments, chair. Thank you very much.

The Chair: Mr. Lanctôt, do you have anything further to add, or should we go straight to questions?

Mr. Lanctôt: Chair, I have nothing to add, so we can move to questions.

[Translation]

Senator Forest: My question is for Mr. Lanctôt or Senator Downe. I want to verify something regarding the impact of the pandemic. There's a negative impact. However, have you assessed the additional costs associated with video conferencing and health measures, for example? Have you been able to

nous avertir quand nous serons prêts à prononcer le huis clos avec les auditeurs. À la fin du huis clos, nous reviendrons à la partie publique de la séance.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Le point suivant à l'ordre du jour est le cinquième rapport du Sous-comité sur la vérification, qui concerne les rapports financiers trimestriels pour le trimestre terminé le 30 juin 2020. Ce point est à titre indicatif seulement. Comme tout à l'heure, M. Pierre Lanctôt et Mme Nathalie Charpentier resteront avec nous pour ce point, pour répondre aux questions. L'exposé sera, bien sûr, suivi d'une période de questions. Encore une fois, le sénateur Downe fera un court exposé, puis nous passerons aux questions.

Le sénateur Downe : Comme vous l'avez dit, c'est à titre indicatif. Si vous avez des questions détaillées, je vous invite à consulter le rapport. Voici un bref survol.

Je dépose aujourd'hui, à titre d'information, le rapport sur les faits saillants financiers du Sénat pour le premier trimestre de l'exercice 2020-2021, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 30 juin 2020. Le rapport, préparé par la Direction des finances et de l'approvisionnement, vise à communiquer des renseignements continus sur les montants des dépenses réelles et des dépenses prévues, pour l'exercice en cours, par rapport aux autorisations budgétaires du Sénat.

Pour l'exercice 2020-2021, le budget du Sénat s'élève à 115,6 millions de dollars. À la fin du premier trimestre, le Sénat en avait dépensé 19,6 millions, soit 17 % de son budget annuel. On prévoit qu'il dépensera 98,5 millions ou 85 % de son budget annuel d'ici la fin de l'exercice. Cela étant dit, on s'attend à un surplus de 17,1 millions pour l'exercice, soit 15 % du budget annuel. Le surplus est principalement attribuable à la baisse du niveau d'activité causée par la pandémie.

Cela conclut mes observations, monsieur le président. Merci beaucoup.

Le président : Monsieur Lanctôt, avez-vous quelque chose à ajouter ou passons-nous directement aux questions?

M. Lanctôt : Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter. Nous pouvons donc passer aux questions.

[Français]

Le sénateur Forest : Ma question s'adresse à M. Lanctôt ou au sénateur Downe. Je voudrais vérifier quelque chose par rapport à l'impact de la pandémie. Il y a un impact négatif, mais avez-vous évalué les coûts supplémentaires liés, par exemple, à la transmission par vidéoconférence et aux mesures sanitaires?

estimate the costs associated with the impact of the pandemic on our fiscal year to date?

Mr. Lanctôt: We recorded and identified the additional costs incurred in relation to the impact of the pandemic. Starting in the second quarter, we'll be able to identify these specific costs in our reports, along with the savings. We did save some money in relation to the pandemic. The savings will be explained, along with the additional efficiencies and costs.

Senator Forest: But you don't have an estimate right now —

[English]

Senator Downe: Chair, I would like to briefly comment on that. Obviously, the largest cost reduction for the Senate will be in travel and getting senators to and from Ottawa. Also, we have significant savings on the parliamentary associations that are not travelling overseas or hosting incoming delegations. That amount of money will be significantly more than the costs we're incurring for the issues Senator Forest raised.

The Chair: Thank you, Senator Downe. I see no further questions, so we'll move on to the next item. Thank you all for your presentations. As I mentioned, this item was for information only.

Senator Forest-Niesing: I would like to briefly take this opportunity, before we move on to the other topic, to thank the administration for responding to the questions. You may recall at the last meeting that I had indicated having a number of questions resulting from my review of the documents. I forwarded those in writing, and I received a prompt and complete response for which I thank them.

The Chair: Thank you, senator.

Moving on to the next item, the third item covers the Public Accounts for fiscal year 2019-20. This item, again, is for information only. Pierre Lanctôt and Nathalie Charpentier will make a presentation, followed by time for questions.

Mr. Lanctôt: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, earlier we had discussed the Senate financial statements for the fiscal year ended March 31, 2020. I will now provide the highlights of the Senate financial information that is part of the Public Accounts, which are typically published in the fall.

Est-ce qu'on a pu estimer quel était le coût de l'impact de la pandémie sur notre exercice financier en date d'aujourd'hui?

M. Lanctôt : Nous avons effectivement saisi et identifié les coûts additionnels que nous avons subis en ce qui concerne l'impact de la pandémie. De plus, à partir du deuxième trimestre, nous pourrions identifier ces coûts spécifiques dans nos rapports, ainsi que les épargnes, parce que nous avons fait certaines épargnes qui sont quand même liées à la pandémie. Les épargnes seront donc expliquées avec les économies et les coûts additionnels.

Le sénateur Forest : Mais vous n'avez pas actuellement d'estimation...

[Traduction]

Le sénateur Downe : Monsieur le président, je voudrais formuler de courtes observations sur ce sujet. Visiblement, le poste budgétaire du Sénat où les coûts seront le plus réduits sera celui des déplacements et du transport des sénateurs vers Ottawa et à partir d'Ottawa. De plus, nous avons réalisé d'importantes économies sur les associations parlementaires qui ne vont plus à l'étranger ou sur l'accueil des délégations qui viennent nous visiter. Ces économies seront sensiblement supérieures aux coûts imputables aux questions que le sénateur Forest a soulevées.

Le président : Merci pour la réponse. Comme il ne semble plus y avoir de questions, passons au prochain point. Merci à vous tous pour vos exposés. Comme je l'ai dit, le point actuel n'était qu'à titre indicatif.

La sénatrice Forest-Niesing : Avant de passer au prochain sujet, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier brièvement les représentants de l'administration d'avoir répondu aux questions. Vous vous souviendrez peut-être qu'à la dernière réunion, j'avais dit vouloir poser un certain nombre de questions à la suite de mon étude des documents. J'ai fait parvenir par écrit mes interrogations aux responsables, qui m'ont envoyé sans délai une réponse complète, pour laquelle je les remercie.

Le président : Je vous remercie, madame la sénatrice.

Poursuivons. Le troisième point à l'ordre du jour porte sur les comptes publics pour l'exercice 2019-2020. Encore ici, l'information vous est fournie à titre indicatif seulement. Pierre Lanctôt et Nathalie Carpentier feront un exposé, qui sera suivi d'une période de questions.

M. Lanctôt : Je vous remercie, monsieur le président. Honorables sénateurs, nous avons déjà discuté des états financiers du Sénat pour l'exercice se finissant le 31 mars 2020. Je vais maintenant vous présenter les points saillants de l'information financière du Sénat relative aux comptes publics, qui sont généralement déposés à l'automne.

The financial statements present the financial position and expenses of the Senate, with comparative figures from last year. The Public Accounts summary that you have presents the expenses and funding by program activity and compares them with the Main Estimates. Also, the funding includes two separate categories: statutory funding and voted funding. Here, I am referring to page 88 of the package. Expenses receiving statutory funding include senators' sessional indemnities; contributions to the senators' pension plan; retiring allowances; senators' travel, living and telecommunication expenses; and contribution to the employee benefits plan.

Overall, the Senate spent \$3.6 million less than the initial funding received from the Main Estimates, which is adjusted at the end of the year to the actual amount spent. The reason for the lower spending is the reduced travel for senators, as fewer sittings took place during the election period and the beginning of the pandemic during the fourth quarter.

As for the voted funding, the Senate spent \$12.7 million less than the Main Estimates. There are a few key reasons. First, the level of activities was lower than planned, again, due to the election and the pandemic. This also affected the spending of committees, and international and interparliamentary affairs. Second, the Senate incurred less operational administrative expenses than planned, including savings on some vacant positions. The briefing notes contain more explanations on the key variances.

This concludes my remarks. I will be pleased to answer any questions or receive any comments.

The Chair: Thank you, Pierre. Senators, are there any questions for Pierre? I see no questions.

Honourable senators, we move to Item 4, which is the commencement of a competitive procurement process for establishing a new standing offer agreement with the long-distance moving service provider. Colleagues, I would remind you that since we are now discussing requests for proposals in public, please do not refer to dollar amounts or your personal opinion on the supplier or selection criteria as this could influence the bidding process. If senators wish to discuss sensitive information, this should be done in camera.

Pierre Lanctôt, again, will make a presentation on this item, followed by time for questions.

Les états financiers présentent la situation financière et les dépenses du Sénat comparativement aux chiffres de l'année dernière. Le sommaire des comptes publics que vous avez sous la main expose les dépenses et les fonds par activité de programme, puis compare les chiffres à ceux du Budget principal des dépenses. Il y a aussi deux catégories de financement : les dépenses législatives et les dépenses votées. Je me trouve à la page 90 de la trousse. Les dépenses législatives comprennent les indemnités parlementaires des sénateurs, les cotisations au régime de retraite des sénateurs, les prestations de retraite et les frais de déplacement, de subsistance et de télécommunications, ainsi que les cotisations au programme d'avantages sociaux des employés.

Dans l'ensemble, le Sénat a dépensé 3,6 millions de dollars de moins que les fonds initialement prévus au Budget principal des dépenses, qui est rajusté à la fin de l'exercice au montant réellement dépensé. Cette baisse des dépenses est attribuable aux déplacements moins fréquents des sénateurs, étant donné qu'il y a eu moins de séances pendant la période électorale et au quatrième trimestre, lorsque la pandémie a débuté.

En ce qui concerne les dépenses votées, le Sénat a dépensé 12,7 millions de dollars de moins que ce qui était prévu au Budget principal des dépenses. Voici les principales raisons qui justifient cet écart. D'une part, il y a eu moins d'activités que prévu en raison encore ici de l'élection et de la pandémie. La situation a aussi eu une incidence sur les dépenses des comités et sur les affaires internationales et interparlementaires. D'autre part, le Sénat a encouru moins de dépenses de fonctionnement et de frais d'administration que prévu, et a réalisé des économies en raison de postes vacants. Les notes d'information expliquent en détail les principaux écarts.

Voilà qui conclut ma présentation. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions ou écouterai vos commentaires.

Le président : Je vous remercie, monsieur Lanctôt. Mesdames et messieurs les sénateurs, y a-t-il des questions à l'intention de M. Lanctôt? Je n'en vois aucune.

Sénateurs, nous allons maintenant passer au quatrième point à l'ordre du jour. Il vise à lancer le processus d'acquisition concurrentiel dans le but de conclure une nouvelle entente d'offre à commandes avec un fournisseur de services de déménagement longue distance. Chers collègues, puisque nous discutons maintenant des demandes de proposition en séance publique, je vous prie de ne ni divulguer de chiffres ni donner votre opinion personnelle sur le fournisseur ou les critères de sélection, étant donné que cela pourrait influencer le processus d'appel d'offres. Si les sénateurs souhaitent discuter d'information sensible, ils doivent le faire à huis clos.

Pierre Lanctôt présentera encore le dossier, après quoi vous pourrez poser des questions.

Mr. Lanctôt: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, I am now soliciting your approval to proceed with a competitive procurement process to establish a standing offer agreement for the provision of long-distance moving services. We are looking to put in place a contract for a period of three years, plus two one-year option periods.

Under paragraph 8.3 of SOMP, the Senate pays for moving expenses for senators who want to move personal effects from their place of residence to Ottawa, and we're also paying for the return to their place of residence. Only two moves are allowed, according to SOMP.

The current contract for moving services has been in place since 2016 and will end on March 31, 2021. Over that period, 46 moves took place, an average of nine moves per year. The cost of the move, individual, has varied widely because of the level of items to be moved, the distance and the types of moves.

Over the next five years, we anticipate that around 25 moves will take place. Obviously, with the current pandemic situation, it is hard to forecast with certainty what the moves will be, but at this point, we basically assume about 25.

This basically concludes my remarks. Again, I will be pleased to answer any questions or receive your comments.

Senator Forest-Niesing: This is just a quick question with respect to the forecast amounts. If I understand correctly, it has been based on a calculated average of \$3,600 per move, and if I look at the table you have — and this would be on the second page of that item, on page 93 of the bundle — and the fact that the projection is over a number of years, has any cost of inflation been factored into the projection? If not — which I'm calculating is not included — why not?

Mr. Lanctôt: Thank you, senator. We looked at the rate and, basically, we had estimated inflation would be about 2%, but we have not seen inflation in the last few years. So, because we are expecting the contract to be for a period of time, we felt that the amount estimated, based on the historical numbers, was appropriate for the purpose of estimating the cost going forward.

Senator Forest-Niesing: Thank you.

The Chair: Colleagues, I see no other questions — there are no other hands up — so I will remind us that we will continue with the rest of our public items, and we'll formally approve the

M. Lanctôt : Je vous remercie, monsieur le président. Honorables sénateurs, je sollicite maintenant votre approbation pour lancer un processus d'acquisition concurrentiel dans le but d'établir une entente d'offre à commandes pour la prestation de services de déménagement longue distance. Nous voulons passer un contrat de trois ans assorti de deux options de renouvellement d'un an.

Aux termes de l'article 8.3 de la Politique sur la gestion de bureau des sénateurs, ou PGBS, le Sénat paye les dépenses engagées par les sénateurs qui veulent déménager leurs effets personnels de leur lieu de résidence vers Ottawa, puis lorsqu'ils reviennent vers leur lieu de résidence. Ils ont droit à deux déménagements seulement en vertu de la PGBS.

L'entente actuelle de services de déménagement a été conclue en 2016 et expirera le 31 mars 2021. Au cours de cette période, 46 déménagements ont été effectués, ce qui donne une moyenne de 9 par année. Le coût de chaque déménagement varie énormément en fonction de la quantité d'articles à déménager, de la distance et du genre de déménagement.

Au cours des cinq prochaines années, nous prévoyons qu'il y aura environ 25 déménagements. Il est évident qu'avec la pandémie actuelle, il est difficile de prévoir avec certitude combien de déménagements auront lieu, mais nous supposons pour l'instant qu'il y en aura environ 25.

C'est tout ce que je voulais dire à ce sujet. Encore une fois, je serai heureux de répondre à vos questions ou d'écouter vos commentaires.

La sénatrice Forest-Niesing : J'ai simplement une petite question à propos des montants prévus. Si je comprends bien, le calcul est effectué à partir d'une moyenne de 3 600 \$ par déménagement. Je regarde votre tableau — celui qui se trouve à la deuxième page de l'item, c'est-à-dire à la page 96 de la trousse. Étant donné que les prévisions sont établies sur un certain nombre d'années, les chiffres tiennent-ils compte du taux d'inflation? Si ce n'est pas le cas, pourquoi? Il ne semble pas être inclus, d'après mes calculs.

M. Lanctôt : Je vous remercie, madame la sénatrice. Nous avons regardé le taux, et nous avons estimé que l'inflation atteindrait environ 2 %. Or, l'inflation est demeurée stable ces dernières années. Puisque nous voulons signer un contrat d'un certain temps, nous trouvions que le montant estimatif fondé sur les données historiques était convenable pour prévoir les coûts futurs.

La sénatrice Forest-Niesing : Je vous remercie.

Le président : Chers collègues, puisqu'il n'y a pas d'autres questions — je ne vois aucune main levée —, je vous rappelle que nous allons poursuivre avec les autres points à l'ordre du

RFP in camera in order to keep the information on the dollar amount from influencing the bidding process.

We go to the fifth item, which is the commencement of a competitive procurement process to establish a contract with a specialized firm that will provide the Senate with Employee and Family Assistance Program services. Vanessa Bastos from Human Resources will join the meeting as a witness. As usual, this presentation will be followed by time for questions. Again, senators, we should refrain from sharing information that could influence the bidding process.

Vanessa Bastos, People, Culture and Inclusion Lead, Human Resources Directorate, Senate of Canada: Good morning, honourable senators. I am here today to request your approval to proceed with a request for proposal to establish a contract with a specialized firm that will provide the Senate with Employee and Family Assistance Program services. This contract, if approved, would be established for an initial period of three years, commencing on January 1, 2021, until December 31, 2023, and will include two additional option years.

Currently, the Senate has had in place a contract with Morneau Shepell since January 1, 2018, that will come to an end on December 31, 2020. Steps have also been undertaken to ensure that we promptly launch an RFP once approval of this request is obtained by this committee.

The EFAP programs offer both senators, Senate staff and their immediate families access to a broad array of services that include topics such as family issues, financial matters, career and legal services, as well as mental health support, and health and wellness services. These services are offered on a confidential and voluntary basis, in person, over the phone as well as online.

The EFAP programs are a standard benefit that most employers extend to their workforce, with a view to really promote health and well-being. These particular services have been extremely useful during the type of crisis we're living in as a result of the pandemic. They provide a conduit for individuals to have access to counselling and other support services that help them deal with the personal and professional upheaval that may come as a result of some of these crises.

In conclusion, we know that the EFAP services are beneficial in terms of improving employee productivity, allowing them to focus on their work while they have some support in dealing with some of the issues that may affect their lives, and they help in reducing absenteeism as well. We hope that I've answered and

jour de la séance publique, après quoi nous approuverons officiellement la demande de proposition à huis clos pour éviter que les chiffres n'influencent le processus d'appel d'offres.

Nous passons maintenant au cinquième point, qui vise à lancer le processus d'acquisition concurrentielle dans le but d'établir un contrat avec une entreprise spécialisée qui fournira des services au Sénat dans le cadre du Programme d'aide aux employés et à leur famille. Vanessa Bastos, de la Direction des ressources humaines, se joindra à nous en tant que témoin. Comme à l'habitude, l'exposé sera suivi d'une période de questions. Je rappelle encore aux sénateurs que nous devons éviter de divulguer des renseignements qui pourraient influencer le processus d'appel d'offres.

Vanessa Bastos, chef, Personnes, culture et inclusion, Direction des ressources humaines, Sénat du Canada : Je salue les honorables sénateurs. Je suis ici aujourd'hui pour vous demander l'autorisation de lancer une demande de proposition dans le but d'établir un contrat avec une entreprise spécialisée qui fournira des services au Sénat dans le cadre du Programme d'aide aux employés et à leur famille, ou PAEF. S'il est approuvé, le contrat sera établi pour une période initiale de trois ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec possibilité de prolongation de deux périodes d'un an.

À l'heure actuelle, le Sénat a conclu un contrat avec Morneau Shepell, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et qui parviendra à échéance le 31 décembre 2020. Des mesures ont également été prises pour garantir que nous lancerons rapidement la demande de proposition une fois que le comité aura approuvé la présente demande.

Le PAEF offre une aide aux sénateurs, à leur personnel et aux membres de leur famille immédiate. Ils ont accès à un large éventail de services, notamment pour régler des problèmes familiaux, financiers, professionnels et juridiques, et pour obtenir du soutien en santé mentale et des services en matière de santé et de bien-être. Ces services confidentiels et facultatifs sont offerts en personne, au téléphone et en ligne.

Le PAEF fait partie des avantages sociaux courants que la plupart des employeurs offrent à leur personnel dans le but de véritablement promouvoir la santé et le bien-être. Ces services ont été extrêmement utiles pendant la crise qui nous secoue en raison de la pandémie. Ils permettent aux employés d'avoir accès à des services de thérapie et à d'autres services de soutien pour les aider à composer avec les bouleversements personnels et professionnels qui peuvent survenir lors d'une telle crise.

En conclusion, nous savons que les services du PAEF sont bénéfiques : ils permettent d'accroître la productivité des employés, de les aider à se concentrer sur leur travail pendant qu'ils reçoivent de l'aide pour des problèmes qui touchent leur vie et de réduire l'absentéisme aussi. Nous espérons avoir

clarified any questions you may have. I'm happy to address any comments on your part. Thank you, senators.

Senator Jaffer: Thank you very much, Ms. Bastos, for the very thorough presentation. I have a number of questions. First, how do employees find out about these services? Do you have announcements from time to time? How do they find out that there is help available?

Ms. Bastos: Absolutely, senators. There are a number of different avenues available. It has been heavily promoted as part of communications that have gone out throughout the pandemic. The mental health committee that was established a couple of years ago is also another vehicle that promotes the services. As part of the onboarding of new staff we go through the benefit options available to them, and that information is available. As well, on our IntraSen site individuals can have access to that information through our health and safety site.

Senator Jaffer: Thank you. We have a very multicultural country now, and families are also very different than the so-called normal. I was wondering, with the providers that you are looking at, are you also looking at their cultural sensitivity?

Ms. Bastos: Absolutely. We work with providers that typically have a broad network of contacts and counsellors spread out across the country. Based on the needs identified by employees, if there's a need to have someone with a specific background or profile that would benefit and help the individual, we will solicit that type of service to make sure the consultants that are made available to our employees are able to understand the context and the unique circumstances of individuals. That's the benefit of having firms that are well spread across the country that have contacts across different specialties and are able to identify resources that are better suited to address some of the cultural sensitivity needs of some of our employees.

Senator Jaffer: Thank you.

[Translation]

Senator Forest-Niesing: I'll ask my question in French. It concerns the increased importance of access to mental health services and supportive measures for employees in all sectors. It relates to the transition that could result from a change in service provider.

In your recommendation, you included a two-month extension. I want to make sure that the extension isn't too conservative in terms of time. We know that the months go by quickly and that a

répondu à vos questions et avoir clarifié les choses. Je serai ravie de répondre à vos questions. Je vous remercie, mesdames et messieurs les sénateurs.

La sénatrice Jaffer : Madame Bastos, je vous remercie infiniment de votre exposé très exhaustif. J'ai quelques questions. Tout d'abord, comment les employés savent-ils que ces services sont offerts? En faites-vous l'annonce de temps à autre? Comment apprennent-ils que cette aide est à leur disposition?

Mme Bastos : Tout à fait, mesdames et messieurs les sénateurs. Il y a plusieurs possibilités. Les services ont fait l'objet d'une forte promotion dans le cadre des communications qui ont été diffusées tout au long de la pandémie. Le comité sur la santé mentale qui a été créé il y a quelques années est également un autre moyen d'en faire la promotion. Dans le programme d'orientation des nouveaux employés, nous passons en revue les avantages sociaux qui sont offerts, et ces renseignements leur sont alors fournis. De plus, les employés peuvent avoir accès à l'information sur notre page de santé et de sécurité, à partir du site IntraSen.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie. Notre pays est désormais très multiculturel, et les familles sont elles aussi très différentes de ce qu'on appelle la norme. Est-ce que vous tenez également compte de la sensibilité culturelle des fournisseurs de service que vous envisagez?

Mme Bastos : Bien sûr. Nous travaillons avec des fournisseurs de service qui ont généralement un vaste réseau de contacts et de conseillers dans tout le pays. Suivant les besoins des employés, s'il faut retenir les services d'une personne ayant une expérience ou un profil donné pour aider, nous allons en faire la demande pour nous assurer que les conseillers à qui nous confions notre personnel sont en mesure de comprendre leur contexte et leurs circonstances uniques. C'est l'avantage de retenir les services d'entreprises bien établies au pays, qui ont des personnes-ressources de différentes spécialités et qui savent quelles ressources sont les mieux placées pour répondre aux besoins de certains employés sur le plan de la sensibilité culturelle.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie.

[Français]

La sénatrice Forest-Niesing : Je vais poser ma question en français. Elle s'insère dans le contexte de l'importance accrue de l'accès à des services en matière de santé mentale et à des mesures de soutien pour les employés de tous les secteurs. Cela se rapporte à la transition qui pourrait être le résultat d'un changement de pourvoyeur de services.

Dans votre recommandation, vous avez prévu une prolongation de deux mois. Je veux m'assurer qu'il ne s'agit pas d'une prolongation trop conservatrice pour ce qui est du calcul

great deal may need to be accomplished during the transition, depending on the circumstances. In your opinion, is two months enough, and even ample time, to ensure that the transition process doesn't disrupt access to services?

Ms. Bastos: Certainly. I'm happy to answer your question. I can confirm that we added a clause to our contracts. This clause states that, if individuals are already obtaining mental health services, there must be an extension to ensure that they receive proper support. The goal is to avoid risking a service disruption. We required the extension because there may be a change in provider. We want to make sure that our employees will receive proper support and that the services won't be disrupted as a result of a change in provider. We included these provisions in the current contract to make sure that people receive proper support and to ensure a seamless transition between the providers and the two programs. We want to make sure that there won't be any gaps or differences in the quality of the services provided to employees.

Senator Forest-Niesing: That's reassuring. Thank you.

Senator Dupuis: Good morning, Ms. Bastos. In your note, in the third paragraph, you refer to the current contract with Morneau Shepell. This contract started in January 2018 and included two possible extensions of one year each. Why didn't you choose to pursue these extensions? I gather that you explained that the cost exceeded the amount established by CIBA in 2018. However, why did you re-tender the contract instead of returning to CIBA to request an extension or an increase in the value of the contract?

Ms. Bastos: We did this for efficiency reasons. As I said, we noticed when we looked at our records that the measures implemented didn't cover the two extension periods. As a result, we would be financially unprepared. We had already covered three years with the current contract and it would have required the same effort to return to the table within a year to negotiate a new contract. Therefore, we determined that it would be more efficient to apply for a renewal and tender a new contract.

[English]

The Chair: Honourable senators, I see no other questions. We will now continue with the rest of our public items and formally approve the RFP in camera.

de temps. Nous savons que les mois passent vite et qu'il pourrait y avoir beaucoup de choses à accomplir dans le contexte de la transition, selon le cas. Selon vous, une période de deux mois est-elle suffisante, et même généreuse, pour éviter que, dans le processus de transition, il y ait une interruption pour ce qui est de l'accès aux services?

Mme Bastos : Certainement, c'est avec plaisir que je vais répondre à votre question. Je peux confirmer que nous avons ajouté une clause dans nos contrats. Cette clause stipule que, s'il y a des cas où des personnes sont déjà en train d'obtenir des services en matière de santé mentale, il doit y avoir une prolongation pour permettre à celles-ci d'être bien accompagnées pour ne pas risquer une interruption de services. La prolongation que nous avons requise, c'est parce qu'il y aura peut-être un changement de fournisseur. Nous voulons nous assurer que nos employés seront bien encadrés et que les services ne seront pas interrompus parce que nous sommes en train de faire un changement de fournisseur. Il s'agit de dispositions que nous avons déjà anticipées dans le contrat actuel pour nous assurer que les personnes sont prises en charge adéquatement et qu'il y a une bonne transition entre les fournisseurs et les deux programmes. Nous voulons nous assurer qu'il n'y aura pas de manque ou de variation dans la qualité des services que reçoivent les employés.

La sénatrice Forest-Niesing : C'est rassurant. Merci.

La sénatrice Dupuis : Bonjour, madame Bastos. Dans votre note, au troisième paragraphe, vous faites état du contrat actuel avec Morneau Shepell, qui avait commencé en janvier 2018, et pour lequel il y avait deux possibles prolongations d'un an chacune. Quelle est la raison pour laquelle vous avez choisi de ne pas les exercer? Je comprends que vous donniez la raison que le coût dépassait le montant établi par CIBA en 2018, mais pourquoi avoir fait un nouvel appel d'offres plutôt que de revenir auprès de CIBA pour demander une prolongation ou une augmentation de la valeur du contrat?

Mme Bastos : C'est précisément pour des raisons d'efficacité. Comme je l'ai indiqué, nous avons remarqué, en regardant nos dossiers, que les mesures qui avaient été mises en place ne couvraient pas ces deux périodes de prolongation. Donc, nous serions au dépourvu sur le plan financier. Puisque nous avons déjà couvert trois années avec le présent contrat et que cela aurait demandé les mêmes efforts pour revenir à la table d'ici un an pour négocier un nouveau contrat, nous avons déterminé que ce serait plus efficace de faire une demande de renouvellement et de lancer un appel d'offres pour un nouveau contrat.

[Traduction]

Le président : Je ne vois pas d'autres questions, mesdames et messieurs les sénateurs. Nous allons maintenant passer aux points suivants à l'ordre du jour de la séance publique, après

The next item is the sixth report from the Subcommittee on Human Resources. Élise Hurtubise-Loranger, Senior Parliamentary Counsel, will join the meeting to assist in answering questions. As always, this presentation will be followed by time for questions.

[Translation]

Senator Saint-Germain: I'm pleased to present the sixth report of the subcommittee, which was adopted unanimously. The other subcommittee members are Senator Judith Seidman, Senator Tony Dean and Senator Percy Downe.

In July 2019, amendments to the Canada Labour Code and to the Parliamentary Employment and Staff Relations Act came into force, thereby making all parliamentary employers, including the Senate, subject to the federal health and safety framework under Part II of the Canada Labour Code. Further amendments to the code will come into force in the coming months to expand the concept of workplace injuries and illnesses beyond physical health and safety to include occurrences of harassment and violence, as well as psychological injuries and illnesses occurring in the course of employment. As noted in the committee's fifth report, which I tabled before CIBA on October 22, 2020, the subcommittee is currently reviewing the Policy on the Prevention and Resolution of Harassment in the Senate Workplace — the 2020 policy — that was presented to the Senate during the last session of Parliament. We're reviewing the policy to ensure its compliance with the Work Place Harassment and Violence Prevention Regulations, which are expected to come into force on January 1, 2021.

As required by the regulations, the Senate's Policy Health and Safety Committee, which is composed of employees and employer's representatives, will be involved in this process. Specifically, the regulations require that a work place assessment be conducted jointly by the Policy Committee and the employer in order to identify risk factors that contribute to harassment and violence in the work place. Subsequently, the policy on the prevention and resolution of harassment and violence must be jointly developed by the employer and the Policy Committee. For the purposes of Part II of the Canada Labour Code, CIBA represents the employer for all staff of the Senate, including senators' staff and employees of the Senate Administration. In light of the critical role played by the Policy Committee in conducting the work place assessment and developing the policy on the prevention and resolution of harassment and violence, we're of the view that the reporting structure of the Policy Committee warrants reconsideration.

quoi nous approuverons officiellement la demande de proposition à huis clos.

Le prochain point à l'ordre du jour se rapporte au sixième rapport du Sous-comité des ressources humaines. Élise Hurtubise-Loranger, conseillère parlementaire principale, se joindra à nous pour répondre aux interrogations. Comme toujours, la présentation sera suivie d'une période de questions.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : J'ai le plaisir de présenter le sixième rapport du sous-comité, qui a été adopté à l'unanimité. Les autres membres du sous-comité sont la sénatrice Judith Seidman, le sénateur Tony Dean et le sénateur Percy Downe.

En juillet 2019, les modifications au Code canadien du travail et à la Loi sur les relations de travail au Parlement sont entrées en vigueur de sorte que tous les employeurs parlementaires, y compris le Sénat, sont désormais assujettis au cadre fédéral de santé et de sécurité en vertu de la partie II du Code canadien du travail. D'autres modifications à ce code entreront en vigueur au cours des prochains mois afin d'élargir le concept des blessures et des maladies professionnelles au-delà de la santé et de la sécurité physique en y incluant aussi les cas de harcèlement et de violence, ainsi que les blessures et les maladies psychologiques liées à l'occupation d'un emploi. Comme l'indique le cinquième rapport du comité, que j'ai déposé devant CIBA le 22 octobre dernier, les membres du sous-comité examinent actuellement la Politique du Sénat sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail — la politique de 2020 —, qui a été présentée au Sénat lors de la dernière session parlementaire. Nous l'examinons pour nous assurer de sa conformité au Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Comme l'exige le règlement, le Comité d'orientation sur la santé et la sécurité au travail du Sénat, qui est composé des représentants des employés et de l'employeur, participera au processus. Le règlement exige notamment qu'une évaluation du milieu de travail soit menée conjointement par l'employeur et le comité d'orientation pour permettre de cerner des facteurs de risque liés au harcèlement et à la violence. L'employeur et les membres du comité d'orientation doivent ensuite élaborer une politique sur la prévention et la résolution du harcèlement et de la violence. Pour la mise en œuvre de la partie II du Code canadien du travail, CIBA représente l'employeur du personnel du Sénat, y compris les employés des sénateurs et de l'administration. Compte tenu du rôle crucial que joue le comité d'orientation dans la conduite de l'évaluation du milieu de travail et de l'élaboration de la politique de prévention et de résolution du harcèlement et de la violence, nous sommes d'avis que la structure hiérarchique actuelle du comité d'orientation devrait être reconsidérée.

I'll quickly go over the mandate of the Policy Committee. You received the committee's report. However, I'll emphasize that the committee participates in the development of work place health and safety policies and programs; that amendments to the Canada Labour Code increase and expand its responsibilities with respect to harassment and violence in the work place; that it plays an important role in the planning and monitoring process; and that it must cooperate with the Labour Minister in terms of the implementation and enforcement of the Canada Labour Code. The Policy Committee isn't a parliamentary committee or subcommittee. It's required under the Canada Labour Code and it's composed of employees and employer representatives. It's a parity committee. Under the Canada Labour Code, the Senate must have a policy committee.

[English]

I will now explain how the current committee is composed. The current committee — the Senate's Policy Health and Safety Committee — is composed of both employees and employer representatives. The Labour Code requires that at least half of the members of the Policy Committee must be employees who do not exercise managerial functions. The Labour Code and regulations made under it entitle the Policy Committee to further provide that employees' representatives must be selected by their unions, if unionized, or their peers if unrepresented. The remaining members of the Policy Committee may represent the employer. The employer has the discretion to select its representatives for the purposes of the Policy Committee.

I will say a few words now on the current members of the Policy Committee. When parliamentary employers became subject to Part II of the Canada Labour Code, which is the case for the Senate and this happened in July 2019, the existing Policy Committee, heavily inspired by the requirements of the Canada Labour Code but created under the Senate's then policy on occupational health and safety, was continued for the purposes of the code while the Senate Administration prepared a new occupational health and safety policy and processes to ensure the Senate's compliance with Part II of the Labour Code.

The Policy Committee is currently composed of two Senate Administration managers, currently the Chief Human Resources Officer, Ms. McCullagh, and the Director of Building Operations and Asset Management, two union representatives, one unrepresented employee of the Senate Administration and one senator employee, and this position is currently vacant.

Reporting relationship — and this is what concerned our subcommittee — under Section 9 of the Policy Committees, Work Place Committees and Health and Safety Representatives

Je vais passer rapidement sur le mandat du comité d'orientation. Vous avez reçu le rapport du comité. Toutefois, j'insisterai sur le fait qu'il joue un rôle dans l'élaboration des politiques et des programmes en matière de santé et de sécurité au travail, que les modifications au Code canadien du travail augmentent ses responsabilités et lui en donnent de nouvelles en matière de harcèlement et de violence au travail, qu'il a une fonction importante de planification et de surveillance et qu'il doit coopérer avec la ministre du Travail en ce qui a trait à la mise en œuvre et au respect du Code canadien du travail. Ce comité d'orientation n'est pas un comité ni un sous-comité parlementaire. Il est requis en vertu du Code canadien du travail et est formé de membres du personnel et de représentants de l'employeur. Il s'agit donc d'un comité paritaire. En vertu du Code canadien du travail, le Sénat doit obligatoirement se doter d'un comité d'orientation.

[Traduction]

Je vais maintenant expliquer la composition actuelle du comité. Le Comité d'orientation sur la santé et la sécurité au travail du Sénat est actuellement composé de représentants des employés et de l'employeur. Conformément au Code canadien du travail, la moitié au moins des membres du comité doivent être des employés qui n'exercent pas de fonctions de direction. Le Code canadien du travail et les règlements pris en vertu de celui-ci prévoient que les représentants des employés doivent être choisis par les syndicats si les employés sont syndiqués, ou par leurs pairs s'ils ne le sont pas. Les membres restants du comité d'orientation peuvent représenter l'employeur, qui peut choisir ses représentants au comité.

Je dirai maintenant quelques mots sur la composition du comité d'orientation du Sénat à l'heure actuelle. Lorsque les employeurs parlementaires sont devenus assujettis à la partie II du Code canadien du travail, ce qui s'est produit en juillet 2019 dans le cas du Sénat, le comité d'orientation existant, grandement inspiré des exigences du Code, mais qui a été créé en vertu de la Politique sur la santé et la sécurité au travail du Sénat alors en vigueur, a poursuivi son travail pour répondre à l'objet du Code pendant que l'Administration du Sénat préparait une nouvelle politique et de nouveaux processus sur la santé et la sécurité au travail pour s'assurer de la conformité du Sénat à la partie II du Code canadien du travail.

Le comité d'orientation est actuellement formé de deux gestionnaires de l'Administration du Sénat, qui sont en ce moment Mme McCullagh, la dirigeante principale des ressources humaines et la directrice de l'exploitation des immeubles et de la gestion des biens; de deux représentants syndicaux; d'un employé non représenté de l'Administration du Sénat; et d'un employé d'un sénateur, un poste qui est actuellement vacant.

Parlons maintenant des rapports hiérarchiques, un volet qui préoccupe notre sous-comité. Conformément à l'article 9 du Règlement sur les comités d'orientation, les comités locaux et les

Regulations, on or before March 1 of each year, the Policy Committee must submit to the Labour Minister an annual report of the committee's activities during the 12-month period ending on December 31 of the preceding year. These obligations are new for the Senate, as it became subject to the Labour Code in July 2019.

Under the Health and Safety Policy Committee Charter currently in place, the committee must first report on its activities and on disputes it cannot resolve to the executive committee. Given the new reporting requirements, CIBA's role as the employer for the purposes of Part II of the Labour Code and the increased role played by the Policy Committee with respect to the prevention and resolution of harassment and violence in the Senate workplace, your subcommittee is of the view that the reporting structure should be reconsidered to ensure CIBA's involvement.

Accordingly, your subcommittee recommends that the Policy Committee continue to report to the executive committee and that, as a member of the executive committee, the Law Clerk and Parliamentary Counsel report from time to time on the Policy Committee's activities to your subcommittee. The chair of your subcommittee will then report to CIBA, as required.

Mr. Chair, I am ready to answer questions.

Senator Marshall: Thank you very much, Senator Saint-Germain, for that very informative briefing note that you provided and the report.

In the recommendation, it indicates in the report you're saying that the Law Clerk and Parliamentary Counsel report from time to time to the Human Resources Subcommittee. Was there any discussion with regard to the time frame? I'm curious as to the "time to time." Is it linked into the annual reporting or did you have something else in mind?

[Translation]

Senator Saint-Germain: Thank you for the question, Senator Marshall. All this is indeed related to the annual report that must be submitted to the Labour Minister. I think that this type of report must be reviewed by the Human Resources Subcommittee. The subcommittee will certainly submit the report to CIBA before the report is presented to the minister. We've also had discussions to ensure that the Law Clerk will keep the Human Resources Subcommittee informed of the key activities of the subcommittee, an important subcommittee when it comes to health and safety and the prevention of harassment and violence in the workplace. As such, this recommendation assumes that a much more comprehensive report will be submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. I'll wrap up by saying that, when we first asked our questions and made our recommendation, we

représentants en matière de santé et de sécurité, les membres du comité d'orientation doivent, au plus tard le 1^{er} mars de l'exercice en cours, remettre au ministre du Travail un rapport annuel de leurs activités pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente. Ces obligations sont nouvelles pour le Sénat, qui est devenu assujéti au Code canadien du travail en juillet 2019.

En vertu de la charte du comité en matière de santé et de sécurité présentement en place, les membres du comité doivent d'abord rendre compte au comité exécutif de leurs activités et des enjeux qu'ils ne parviennent pas à résoudre. Compte tenu des nouvelles exigences liées aux rapports, du rôle de CIBA à titre de représentant de l'employeur aux fins de la partie II du Code et du rôle accru que joue le comité d'orientation en ce qui concerne la prévention et la résolution du harcèlement et de la violence en milieu de travail au Sénat, votre sous-comité estime que la structure des rapports hiérarchiques doit être reconsidérée pour assurer la participation de CIBA.

Par conséquent, le sous-comité recommande qu'à l'avenir, le comité d'orientation continue de faire rapport au comité exécutif, et qu'à titre de membre du comité exécutif, le légiste et conseiller parlementaire fasse rapport périodiquement des activités du comité d'orientation au sous-comité. Le président du sous-comité fera rapport au CIBA, au besoin.

Monsieur le président, je suis prête à répondre aux questions.

La sénatrice Marshall : Madame la sénatrice Saint-Germain, je vous remercie infiniment pour votre note d'information fort instructive et pour le rapport.

Dans la recommandation qui figure au rapport, vous demandez que le légiste et conseiller parlementaire fasse rapport périodiquement au Sous-comité des ressources humaines. A-t-il été question du calendrier? Je m'interroge sur la signification du mot « périodiquement ». Est-ce que c'est associé à la production du rapport annuel, ou est-ce que vous aviez autre chose en tête?

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Merci de la question, sénatrice. Tout cela est effectivement relié au rapport annuel qui doit être présenté à la ministre du Travail. Je pense que c'est important qu'un tel rapport soit examiné par le Sous-comité des ressources humaines, qui le présentera assurément à CIBA avant qu'il soit présenté à la ministre. Nous avons aussi eu des échanges pour nous assurer que le Sous-comité des ressources humaines sera tenu au courant, par le greffier législatif, des principales activités de ce sous-comité, qui est un sous-comité important en matière de santé et de sécurité et en matière de prévention du harcèlement et de la violence au travail. Voilà pourquoi cette recommandation présuppose qu'il y aura un rapport beaucoup plus complet qui sera présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Je conclurai ma réponse en disant qu'à l'origine de nos questions

noted that the current subcommittee hadn't reported to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration in the past two years.

[English]

Senator Marshall: Thank you very much.

[Translation]

Senator Dupuis: Senator Saint-Germain, I have two questions. The first concerns the membership of the current Policy Committee. I gather that there was talk of a parity committee, with two Senate directors, two union representatives, one other employee and a senator's office employee. Is this really a parity committee? There seems to be more staff representatives on the committee than we usually see in a parity committee. Is that right?

Senator Saint-Germain: The committee's membership is determined by the Canada Labour Code. Under these circumstances, the current membership meets the requirements of the code. The word "parity," if it must be interpreted as "two equal parts," is irrelevant because the Canada Labour Code determines the membership. The subcommittee's goal is to ensure that all positions on the committee are filled. You'll have noticed that the senators' staff aren't represented. The position allocated to them is currently vacant.

Senator Dupuis: Thank you for pointing this out. I had a question about this position. There's some confusion regarding the process by which senators' staff are required to appoint a representative to this extremely important Policy Health and Safety Committee.

My other question concerns the report that counsel must submit to the subcommittee. I understand that we don't want a specific schedule for reporting to the subcommittee. However, shouldn't we specify that the reporting must be done "from time to time" and also "at the request of the subcommittee?" In other words, if the subcommittee feels that a need exists or if it's missing information, we don't want to be told that the timing isn't right. If we want to establish a clear link with the subcommittee, we should clarify this by adding "from time to time" and "at the request of the subcommittee."

Senator Saint-Germain: I think that this is an excellent suggestion. We could add the following: "report from time to time, and also at the request of the subcommittee members."

et de notre recommandation, nous avons constaté que le sous-comité actuel n'avait pas fait rapport au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration au cours des deux dernières années.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Je vous remercie infiniment.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Sénatrice Saint-Germain, j'ai deux questions à poser. La première concerne la composition du comité d'orientation actuel. Si je comprends bien, on a parlé d'un comité paritaire, avec deux directeurs du Sénat, deux représentants syndicaux, un autre employé et un employé de bureau de sénateur. Est-ce qu'il s'agit vraiment d'un comité paritaire? Il semble en effet y avoir davantage de représentants du personnel au sein de ce comité que ce que l'on retrouve habituellement dans un comité paritaire; est-ce que je me trompe?

La sénatrice Saint-Germain : La composition du comité est dictée par le Code canadien du travail et, dans ce contexte, la composition actuelle répond aux exigences du code. Le mot « paritaire », s'il doit être interprété comme signifiant « deux parts égales », n'est donc pas pertinent, parce que la composition est effectivement dictée par le Code canadien du travail. En effet, le souci du sous-comité est de s'assurer que tous les postes seront pourvus au sein de ce comité. Vous aurez constaté que les employés de sénateurs ne sont pas représentés, puisque le poste qui leur est réservé est actuellement vacant.

La sénatrice Dupuis : Je vous remercie de le noter; en effet, j'avais une question au sujet de ce poste, car il y a un peu de confusion entourant la procédure selon laquelle les employés de sénateurs sont appelés à nommer un représentant au sein de ce Comité d'orientation sur la santé et la sécurité au travail, qui est par ailleurs extrêmement important.

Mon autre question a trait au rapport que le conseiller doit présenter au sous-comité. Je comprends bien qu'on ne veuille pas observer un calendrier précis de rapports à présenter au sous-comité, mais ne devrait-on pas préciser tout de même que cela devrait se faire « de temps à autre », et aussi « à la demande du sous-comité »? Autrement dit, s'il y a un besoin que le sous-comité estime nécessaire, s'il lui manque des renseignements, on ne veut pas se faire dire que le moment n'est pas opportun. Si l'on veut établir un lien clair et net avec le sous-comité, il faudrait préciser en indiquant « de temps à autre » et « à la demande du sous-comité ».

La sénatrice Saint-Germain : Je pense que c'est une excellente suggestion. On pourrait ajouter ceci : « report from time to time, and also at the request of the subcommittee members », donc faire rapport de temps à autre, selon les souhaits des membres du sous-comité.

I want to point out that the subcommittee members work very closely with the Law Clerk and Human Resources Directorate staff. Unless we decide otherwise, they attend all our meetings. We set the agenda and determine our requests. However, your comments are encouraging us to be more cautious. I can assure you that the subcommittee members are very vigilant and that the Human Resources Directorate and the Law Clerk work together in an exemplary manner, which warrants recognition. However, I have no objection to amending the recommendation, subject to the agreement of the subcommittee members and CIBA, by adding “and at the request of the subcommittee.”

Senator Dupuis: You’re giving me the opportunity to specify that this wasn’t at all based on a concern that there would be a bad relationship between the subcommittee and a Policy Committee. All is for the best in the best of all possible worlds. Everyone is replaced from one day to the next, so what was our goal? This is what we should be clarifying. Thank you.

Senator Saint-Germain: Thank you. I agree with your comment.

[English]

The Chair: Colleagues, I see no other questions, so I will move to the motion. It is moved by the Honourable Senator Saint-Germain that this report be adopted. Colleagues, the clerk will now proceed with a roll-call vote.

Ms. Legault: Honourable senators, we will proceed in the same manner as before.

The Honourable Senator Marwah?

Senator Marwah: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Downe?

Senator Downe: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Forest?

Senator Forest: Yes.

Je tiens quand même à préciser que les membres du sous-comité travaillent de très près avec le greffier législatif et des employés de la Direction des ressources humaines. Ils assistent, à moins que nous en décidions autrement, à toutes nos réunions, et nous décidons de l’ordre du jour et des demandes que nous faisons. Cependant, vos commentaires nous incitent à être plus prudents. Je vous assure que les membres du sous-comité sont très vigilants et que la collaboration de la part de la Direction des ressources humaines et du greffier législatif est exemplaire et mérite d’être soulignée. Je n’ai toutefois pas d’objection à modifier la recommandation, sous réserve de l’accord des membres du sous-comité et de CIBA, pour y ajouter « et à la requête du sous-comité ».

La sénatrice Dupuis : D’ailleurs, vous me donnez l’occasion de préciser que ce n’était pas du tout dans l’optique où je craignais qu’il y ait de mauvaises relations entre le sous-comité et un comité d’orientation. Dans le meilleur des mondes, tout va très bien. Tout le monde est remplacé du jour au lendemain, donc quel était l’objectif que nous poursuivions? C’est ce point que nous devrions préciser. Merci.

La sénatrice Saint-Germain : Merci. Je souscris à votre commentaire.

[Traduction]

Le président : Puisqu’il n’y a pas d’autres questions, chers collègues, je vais passer à la motion. L’honorable sénatrice Saint-Germain propose que le rapport soit adopté. Chers collègues, la greffière va maintenant procéder à un vote par appel nominal.

Mme Legault : Honorables sénateurs, nous allons procéder de la même façon que tout à l’heure.

L’honorable sénateur Marwah?

Le sénateur Marwah : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Downe?

Le sénateur Downe : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Forest?

Le sénateur Forest : Oui.

Ms. Legault: The Honourable Senator Forest-Niesing?

Senator Forest-Niesing: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Gagné?

Senator Gagné: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Marshall?

Senator Marshall: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Moncion?

Senator Moncion: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Saint-Germain?

Senator Saint-Germain: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Yes.

Ms. Legault: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Ms. Legault: Mr. Chair, we have 16 “yes” votes.

The Chair: I declare the motion carried.

Colleagues, we’re moving to the last item. Is there any other public business? If not, we shall now suspend briefly and go in camera.

(The committee continued in camera.)

Mme Legault : L’honorable sénatrice Forest-Niesing?

La sénatrice Forest-Niesing : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Gagné?

La sénatrice Gagné : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Marshall?

La sénatrice Marshall : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Moncion?

La sénatrice Moncion : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Saint-Germain?

La sénatrice Saint-Germain : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Oui.

Mme Legault : L’honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

Mme Legault : Monsieur le président, nous avons 16 votes favorables.

Le président : Je déclare la motion adoptée.

Chers collègues, nous passons au dernier point à l’ordre du jour. Y a-t-il d’autres affaires d’intérêt public? Dans le cas contraire, nous allons suspendre brièvement la séance, après quoi nous poursuivrons à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)